

Paris, le vendredi 13 juillet 2001

**Circulaire : Pas de référence**

**Objet : PERFORMANCE 2002 BIS - RECENSEMENT DES POSTES MARCHÉ NATIONAL DE L'EMPLOI**

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur Médecin Conseil Régional,

Par lettre circulaire du 26 juin 2001, je vous ai communiqué le planning du dispositif PERFORMANCE 2002 BIS. Les opérations de recensement qui constituent le point de départ de l'ensemble du processus devant débuter le **25 juin 2001**, je vous demande de bien vouloir procéder à :

- l'enregistrement du ou des postes de cadres responsable d'unité proposé(s) par votre organisme,
- l'inscription des candidats internes

au Marché National de l'Emploi par l'intermédiaire du serveur minitel

**36.14 UCANSS**

**Rubrique « Performance »**

## **1-DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

Il s'agit de postes de responsable d'unité, niveau 5A minimum, à pourvoir dans votre organisme, sachant que la formation débutera le

18 février 2002 et se terminera le 21 novembre 2002. La prise de fonction devra se faire entre le 25 novembre 2002 et le 1er juin 2003.

Ces postes, réservés à des candidats qui suivront, après sélection, une formation professionnelle en alternance adaptée, ne peuvent évidemment faire l'objet d'une inscription parallèle à la Bourse des emplois.

## **2-DISPOSITIF DE RECENSEMENT**

Pour permettre d'effectuer ce recensement, l'Ucanss met à votre disposition un serveur minitel :

**36.14 UCANSS**

**Rubrique « Performance »**

Vous pouvez y accéder, à l'aide du code confidentiel et du mot de passe qui vous ont été communiqués lors de la mise en service initiale de ce serveur.

Dans le sommaire, vous trouverez une rubrique intitulée "Vos postes offerts" qui vous permettra d'accéder au menu « saisie » à partir du

**26 juin 2001** et jusqu'au **6 septembre 2001** inclus, période au cours de laquelle doivent se dérouler les opérations de recensement.

Parallèlement, poursuivant la description du processus, je souhaite vous apporter des précisions sur les conditions de fonctionnement du Marché National de l'Emploi (M.N.E).

*L'organisation du M.N.E a pour but de créer les meilleures conditions du rapprochement entre les projets des Directions (offre de postes) et les projets des agents (offre de compétences).*

*Elle vise simultanément à garantir la qualité du recrutement et à assurer le débouché professionnel de la formation*

### 3-INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les candidats internes s'inscrivent par l'intermédiaire du service du personnel de votre organisme. Je vous confirme que les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur présentation de l'attestation de réalisation du diagnostic-orientation, délivrée par le CRFP de votre région.

Cette inscription s'opérera grâce au serveur minitel **jusqu'au 6 septembre 2001**.

Les rubriques du menu seront renseignées à partir des informations fournies par le candidat.

### 3-FONCTIONNEMENT DU M.N.E.

Le M.N.E. est composé de deux volets : la liste des postes de Responsable d'Unité inscrits par les Directeurs et la liste des candidats internes.

A ce stade du processus, l'initiative du rapprochement entre postes et compétences appartient simultanément aux Directeurs et aux agents qui souhaitent postuler, ces derniers pouvant consulter librement sur le minitel la liste des postes offerts. Cette liste sera publiée par l'UCANSS.

#### *a) Les candidats internes*

Les agents inscrits au M.N.E. doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae aux Directeurs des organismes dans lesquels ils sont candidats. (il n'y a pas de limitation au nombre de candidatures présentées par un agent).

Les Directeurs ne sont pas tenus de recevoir tous les agents ayant fait acte de candidature ; toutefois, une réponse écrite devra être adressée à ceux qui n'auront pas été convoqués.

Bien évidemment, il vous est possible, si vous le souhaitez, de contacter des agents dont la candidature vous intéresse et qui ne se seraient pas spontanément manifestés.

Dans tous les cas, le Directeur de l'organisme qui a des postes inscrits au M.N.E. prend en charge les frais de déplacement des candidats qu'il reçoit.

#### *b) Les candidats externes*

Le dispositif PERFORMANCE vous permet de présélectionner indifféremment des candidats internes et/ou externes pour un même poste.

Dans le cas où vous souhaitez présélectionner des candidats externes, il vous appartient de décider des modalités de recherche et de choix des candidats potentiels.

Cependant, les candidats externes devront être titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 3.

**c) La présélection**

A l'issue de ces entretiens, vous devrez établir une liste - pour chacun des postes offerts - des candidats internes et/ou externes présélectionné(s) et, en conséquence, appelé(s) à participer aux épreuves de sélection.

Par ailleurs, vous informerez les candidats que vous aurez reçus de votre décision de les inscrire ou non sur la liste des présélectionnés.

Je vous rappelle que les candidats internes non présélectionnés et inscrits au M.N.E. auront la possibilité de passer les épreuves de sélection à leur demande. Des précisions seront apportées ultérieurement sur les modalités pratiques de cet aménagement du dispositif.

## **IV-CALENDRIER**

Réalisation des D.O. : **jusqu'au 6 septembre 2001**

Fonctionnement du M.N.E. : **du 25 juin au 12 octobre 2001**

Etablissement de la liste des

candidats présélectionnés : **le 15 octobre 2001**

Comptant sur votre collaboration pour le bon déroulement de cette phase particulièrement importante du dispositif PERFORMANCE, et sur votre active participation pour la présélection de vos futurs collaborateurs je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Dellery  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- Annexe\_Document\_accompagnant\_circulaire\_recensement\_postes.doc,